# **Bilan Social**

# Saisir ses données par Internet

Bilan Social	1
Saisir ses données par Internet	1
Description générale	2
Phase 1 : Connexion au système	2
a) Se connecter	2
b) Installation de Citrix si nécessaire	2
c) S'authentifier	4
d) Commencer à saisir	5
Phase 2. Saisie des données et réalisation de votre bilan social _	5
a) Saisie agent par agent	6
b) Saisie agrégée	9
Phase 3. Vérification des données, sauvegardes, envoi au CDG _	11
a) Accéder à votre bilan social, vérifiez vos données	12
b) Enregistrer une copie pour la consulter hors-ligne	12
c) Envoyer le Bilan Social au CDG	12
Annexe 1. Saisie agent par agent, données « collectivités »	13
Annexe 2. Saisie agent par agent, données « agents »	18

### **Description générale**

Le Bilan Social est accessible directement *via* internet. Cette solution présente de nombreux avantages : **sécurité** de vos données (elles sont enregistrées au fur et à mesure que vous les saisissez : pas de risque de perte), respect de la **confidentialité** des informations saisies (système de mot de passe), **simplicité** (un navigateur internet suffit). Par ailleurs, vous pouvez à tout moment interrompre la saisie des informations (y compris en cours de saisie) et la reprendre par la suite (y compris d'un autre poste).

La procédure à suivre est très simple et très rapide. Toutefois vous devez suivre pas à pas cette notice car toutes les étapes sont importantes. En cas de doute ou de problème, n'hésitez pas à contacter le service « bilan social » du CDG.

La réalisation du bilan social se déroule en trois phases :

Phase 1. Connexion au systèmePhase 2. Saisie des données et réalisation de votre Bilan SocialPhase 3. Envoi des données au Centre de Gestion

### Phase 1 : Connexion au système

La saisie des données s'effectue au moyen d'un simple navigateur internet. Afin de garantir un haut niveau de sécurité et de confidentialité, il se peut que vous ayez d'abord a installer sur votre poste un programme appelé « **Client Citrix** ». La procédure est simple, sûre, et sans danger (ce programme est exempt de tout virus). <u>NB :</u> Si vous ne parveniez pas à la mener à son terme cette installation, contactez alors votre service informatique qui paramètrera votre navigateur.

Cette phase étape se déroule en trois temps :

### a) Se connecter

Pour réaliser l'enquête Bilan Social 2015, vous devez tout d'abord vous connecter à l'adresse suivante :

https://client.neeria.com/cdg

### b) Installation de Citrix si nécessaire

Le client Citrix va vous permettre d'accéder manière sécurisée à votre Bilan Social hébergé chez Neeria.

S'il a déjà été installé sur votre poste, vous arriverez directement sur la fenêtre d'authentification :

Ouvrir une sessio	on .
Vous avez des difficultés de	e connexion, cliquez ici : <u>Aide</u>
Nom d'utilisateur :	
Mot de passe :	

Vous n'aurez donc rien à installer.

Si le client Citrix n'est pas installé sur votre poste, il vous sera proposé de le faire automatiquement :

Cliquez sur Installer pour accéder à vos applications.
INSTALLER J'accepte les termes du <u>Contrat de licence Citrix</u> .
Détails de sécurité   Aller directement sur la page <u>d'ouverture de session</u>

Vous avez juste à cocher « j'accepte les termes du contrat de licence Citrix » et a cliquer sur installer.

Un bandeau va s'ouvrir en bas de votre écran et il faudra cliquer sur exécuter :

Ce type de fichier peut endommager votre ordinateur.     Exécuter Enregistrer      Annuler	Voulez-vous exécuter ou enregistrer CitrixOnlinePluginWeb.exe (13.5 Mo) à partir de client.ds-services.fr ?	$\frown$		×
	Ce type de fichier peut endommager votre ordinateur.	Exécuter	Enregistrer 🔻	Annuler

Le client Citrix va s'installer automatiquement, à l'issue vous aurez le message suivant :



### c) S'authentifier

Saisissez maintenant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été fournis par votre CDG, puis cliquer sur « Ouvrir une session ».

Vous ave	z des diffic	cultés de c	onnexion,	cliquez ici	Aide
		a			
Non	i d'utilisate	eur:			
	Mot de pas	sse :			

A l'issue de cette étape, il vous est demandé de **changer le mot de passe** qui vous a été attribué par le CDG et de le confirmer. Ceci vous garantit que les données que vous saisissez resteront confidentielles et vous permet de choisir un mot de passe simple à retenir. Ce mot de passe doit se composer d'au moins <u>8 caractères</u>. Notez-le soigneusement, car vous êtes désormais le seul à le connaître. En cas de perte, contactez votre CDG qui vous en attribuera un nouveau.

Modifier le mot de passe				
Consultez votre bureau d'assistance te	chnique ou votre stratégie de	e sécurité d'entreprise pour obt	enir des instructions concernant la	élection d'un mot de passe.
Ancien mot de passe :				
Nouveau mot de passe :				
Confirmer le mot de passe :				
OK Annuler				

Il vous sera alors demandé quel niveau d'accès est donné au serveur. Cliquer sur « **Plein accès** » de manière à pouvoir sauvegarder votre bilan social sur votre disque dur. Cliquer ensuite sur « **Ne plus me demander** ». Cette opération est sans danger et il se peut que vous soyez amené à la refaire.

Vous pouvez également avoir cette fenêtre :

Sécurité des fichiers - Citrix Online Plug-in				
Une application distante tente d'accéder à des fichiers sur votre ordinateur.				
Voulez-vous autoriser cette opération ?				
Lecture des fichiers uniquement. Aucune modif. autorisée.				
Oui Non				
Ne plus me demander pour ce site.				

Cliquez sur oui et cochez ne plus me demande pour ce site.

### d) Commencer à saisir

Commencez par cliquer sur l'icône « Accès au Bilan Social 2015 ».



Un message va s'afficher et vous faites votre choix :

Mode de	saisie 🛛 🗙
?	Souhaitez-vous effectuer la saisie agent par agent ?
	Qui Non

Vous allez commencer à saisir vos données. Deux possibilités vous sont offertes :

- la saisie agent par agent, accessible en cliquant sur Oui
- la saisie agrégée de vos informations en cliquant sur Non

Vous accédez alors à **l'interface principale**, qui vous est présentée ci-dessous. Vérifiez que les données préremplies permettent d'identifier votre collectivité (dans le cas contraire, contactez votre CDG). Vous pouvez désormais accéder à votre bilan social.

L'interface principale vous permet de **saisir vos données agent par agent** et vérifier votre saisie (encadré « étape 1 » de l'interface), **saisir vos données globalement**, accéder à votre bilan social consolidé et à vos graphiques (encadré « étape 2 ») et **transférer** les données au CDG (« étape 3 »). Pour accéder à ces fonctionnalités, il suffit de cliquer sur l'icône correspondante.

Phase 2. Saisie des données et réalisation de votre bilan social

## a) Saisie agent par agent

Pour la saisie agent par agent, l'écran suivant apparait :

🚺 Accès au Bilan Social		_				
Collectivité				1		
NOM :						
Adresse :						
SIRET :		Information	CNIL			
-Étape 1 : Saisie agent par ag	ent et vérificati	on ———		5		
Sajsie agent par agent (BSAG2	013.xls)					
Tableau des effectifs (BSAG2013_rapports.xls)						
Étane 2 : Document agrégé + Granhiques						
Bilan Social consolidé et restitu	tions graphiques (BS2	2013_consolide.xl	s)			
-Étape 3 : Envoi du Bilan Socia	l au CDG			-		
C Uniquement Bilan Social consoli	é	F	ene l			
🖲 Bilan social consolidé + Données	GPEEC	Envoyer au	ubla			
Pour ouvrir un fichier : cliquer sur l'icône correspondante "Sauvegarde locale" permet de recopier 'BS2013_consolidé.xls' et "BSAG2013_report xls' sur C\BilanSocial2013 de votre disque dur						
BOAGZOTO_TAPPOTCXIS_SULC. \Bilario0		ue uui.				
Sauvegarde locale	🕂 Quit	ter .	20.21.004	2		
		(	2.0.21 - 006			

Il suffit de cliquer sur « Saisie agent par agent (BSAG2015.xls) », pour accéder à l'interface suivante :

Saisie Agent par Agent - Versio	n 1.0
Bila	n Social 2015 - Collectivités Territoriales
Informations relatives à l	a collectivité
	Saisir les informations de la collectivité
– Informations relatives au Liste	x agents des agents (Titulaires, stagiaires, non-titulaires, emplois non-permanents) :
Nouvel Agent	Modifier l'agent Supprimer l'agent
Les données à caractère indivi	iduel saisies sur les agents resteront dans votre collectivité.
Production des fichiers —	
	Création du fichier Bilan Social consolidé (et du tableau des effectifs)
	Le "Tableau des effectifs" sera recréé automatiquement lors du "création du fichier bilan social consolidé".
	Création du tableau des effectifs
1	Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Quitter

Elle vous permet, dans l'ordre :

1. De saisir les informations relatives à votre collectivité (bouton « **Saisir les informations de la collectivité** »). Il s'agit des données permettant d'identifier votre collectivité (adresse, contact, effectifs...) ainsi que celles relatives à votre budget. Reportez-vous à <u>l'annexe 1</u> de ce manuel pour visualiser ces données. Pour enregistrer vos modifications, vous devrez aller jusqu'au dernier écran.

Annuler < Précédent Terminer

2. De saisir les données relatives à vos agents (bouton « Nouvel Agent » ou bouton « Modifier l'agent »). Si votre bilan social a été pré rempli par votre CDG, des agents figurent déjà dans la liste. Pour accéder aux données d'un agent, sélectionnez-le dans la liste et cliquez sur « Modifier l'agent ». Vous pouvez également supprimer un agent qui n'est plus présent dans vos effectifs ou ajouter un agent en cliquant sur les boutons correspondants. Reportez-vous à <u>l'annexe 2</u> pour visualiser les données que vous avez à saisir. Il est indispensable de valider l'ensemble des données agent par agent (*cf : dernier écran de saisie en annexe 2* pour pouvoir passer à l'étape 3 « **Création du fichier Bilan Social consolidé** »

Cette validation est symbolisée par un « v » dans la liste des agents :

Saisie Agent par Agent - Version 1.0							
Bilan Social 2015 - Collectivités Territoriales							
🚽 Informations relatives à l	Informations relatives à la collectivité						
	Saisir les informations de la collectivité						
Liste des agents (Titulaires, stagiaires, non-titulaires, emplois non-permanents) :							
Nouvel Agent Dura	and David 01/01/1980 V Modifier l'agent Supprimer l'agent						
CNIL							
Les données à caractère individuel saisies sur les agents resteront dans votre collectivité.							
Production dos fishiors							
	Création du fichier Bilan Social consolidé (et du tableau des effectifs)						
Le "Tableau des effectifs" sera recréé automatiquement lors du "création du fichier bilan social consolidé".							
	Création du tableau des effectifs						
	Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Quitter						

<u>NB</u>: A tout moment vous pouvez contrôler les données que vous avez déjà saisies. Il vous suffit pour cela de cliquer sur « **Création du tableau des effectifs** ». Veillez à l'effectuer une fois votre saisie terminée.

Le bouton « aide » vous permet d'accéder à un document d'aide personnalisé.

Une fois la « **Création du fichier Bilan Social consolidé** » effectuée, vos données sont prêtes à être consultées, sauvegardées et envoyées à votre CDG (données agrégées du bilan social, données GPEEC). Vous pouvez cliquer sur « quitter » et revenir à l'interface principale pour passer à l'étape d'envoi du Bilan Social au CDG.

Uniquement Bilan Social consolidé     Envoyer au CDG     Bilan social consolidé + Données GPEEC  Pour ouvrir un fichier : cliquer sur l'icône correspondante "Sauvegarde locale" permet de recopier 'BS2013_consolidé.xls' et 'BSAG2013_rapport.xls' sur C:\BilanSocial2013 de votre disque dur.  Sauvegarde locale	-Étape 3 : Envoi du Bilan Social au CDO	i
Pour ouvrir un fichier : cliquer sur l'icône correspondante "Sauvegarde locale" permet de recopier 'BS2013_consolidé.xls' et 'BSAG2013_rapport.xls' sur C:\BilanSocial2013 de votre disque dur.	<ul> <li>Uniquement Bilan Social consolidé</li> <li>Rilan social consolidé : Dannées GREEC</li> </ul>	Envoyer au CDG
V2.0.21 - 006	Pour ouvrir un fichier : cliquer sur l'icône correspon "Sauvegarde locale" permet de recopier 'BS2013 'BSAG2013_rapport.xls' sur C:\BilanSocial2013 d Sauvegarde locale	ndante consolidé.xls' et e votre disque dur. Quitter V2.0.21 - 006

### b) Saisie agrégée

Vous pouvez également choisir de remplir votre Bilan social de manière agrégée en accédant à un questionnaire classique (similaire à celui de la DGCL : la saisie est identique). Cliquez pour cela sur l'icône « Bilan social consolidé et restitutions graphiques (BS2015 consolide.xls) » que vous trouverez dans l'encadré « étape 2. Document agrégé + graphiques ».

Vous accédez directement à un questionnaire de type Excel (même s'il n'est pas nécessaire de disposer de ce logiciel). Une barre de menu supplémentaire vous permet de naviguer facilement dans celui-ci (fonctions « précédent » et « suivant », retour au sommaire...).

Commencer par vous rendre sur la page sommaire. Celle-ci constitue un point d'entrée à partir duquel vous pouvez vous rendre directement vers l'un des indicateurs en cliquant sur son bouton « Saisir » ou vers une fiche explicative en cliquant sur « Explications ». Cette page présente aussi un récapitulatif des contrôles de cohérence par page.



Afin de préserver la structure de ce module de saisie, n'utiliser en aucun cas la fonction 'Couper'. Utilisez à la place la fonction 'Copier'

Version 1.0

La colonne récapitulative sur les contrôles de cohérence n'a de signification que si tous les indicateurs sont saisis л

		I - EFFECTIFS	
Saisir	IND General	Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport	Manque
		1.1 - Fonctionnaires	
Saisir Explication	IND 1.1.0	Nombre des titulaires et non titulaires sur emplois permanents rémunérés au 31/12/2015 occupant un emploi fonctionnel selon le cadre d'emplois et le sexe	
Saisir	IND 1.1.0 bis	Nombre d'agents occupant un emploi de direction rémunérés au 31/12/2015 dans le cadre de fonctions exercés sans détachement.	
Saisir Explication	IND 1.1.1	Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunéré au 31/12/2015 par filière, cadre d'emplois et grade à temps complet et non complet et par sexe	Ok
Saisir Explication	IND 1.1.2	Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet au 31/12/2015 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe	Ok
Saisir Explication	IND 1.1.3	Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur une autorisation	Ok
Saisir	IND 1.1.4	Nombre de fonctionnaires en équivalent temps plein	
		1.2 - Non-titulaires	
Saisir Explication	IND 1.2.1	Effectifs des agents non titulaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2015 par référence à la filière, au cadre d'emplois et selon le type de recrutement et le sexe	Ok
Saisir Explication	IND 1.2.2	Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet au 31/12/2015 par référence à la filière, au cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe	
Saisir Explication	IND 1.2.3	Nombre d'agents non titulaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation	Ok
Saisir	IND 1.2.4	Nombre d'agents non titulaires en équivalent temps plein	

Vous pouvez interrompre votre saisie à tout moment et y revenir en sauvegardant vos données dès que vous quitter l'application.

A l'issue de votre saisie, vous pouvez accéder à une synthèse graphique des données que vous avez saisies. Cliquez pour cela sur la page « sommaire », puis le bouton « voir » du chapitre « Première synthèse des résultats - restitutions ». Notez que ces graphiques ne sont pertinents qu'une fois l'ensemble du bilan social complété. Ils ne sont pas protégés, vous pouvez donc les modifier à votre guise.

### Retour au sommaire Effectif au 31 décembre 2015 (Tous statuts)

Effectifs globaux	
Agents en position d'activité (tous statuts)	0
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	0
Non titulaires occupant un emploi permanent	0
Dont : agents remplaçants	0
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	0



### Phase 3. Vérification des données, sauvegardes, envoi au CDG

Au cours de cette étape, vous allez pouvoir vérifier vos données (si vous avez saisi agent par agent), accéder à votre bilan social et à la synthèse graphique, réaliser une sauvegarde sur votre poste et, enfin, envoyer vos données au CDG.

L'ensemble de ces opérations s'effectue à partir de l'interface principale (voir ci-dessous).

						_
NOM .						_
Adresse :						_
I.		_				_
SIRET :			9	P Informati	on - CNIL	
Étape 1:9	Baisie agent par a	igent et vér	ificatior	ı — —		
N 1		20010				
	e agent par agent (boAt	azur 5.xisj				
	۲ 🐸 T	l'ableau des effe	ectifs (BSA)	G2013_rap;	ports.xls)	
Étane 2 : E	)ocument agrégé	+ Granhiqu	ies —			
Étape 2 : C	Document agrégé	+ Graphiqu	ies —			
Étape 2 : C Bilan	<b>Document agrégé</b> Social consolidé et resti	+ Graphiqu	i <b>es</b> Jes (BS201	3_consolid	e.xls)	
Étape 2 : C Bilan Etape 3 : E	Document agrégé Social consolidé et rest Invoi du Bilan Soci	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG –	i <b>es</b> ies (BS201	3_consolid	e.xls)	
Étape 2 : C Bilan Etape 3 : E C Unique	Document agrégé Social consolidé et resti Invoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG -	i <b>es</b> ues (BS201	3_consolid Envoyer	e.xls) • au CDG	
Étape 2 : E Bilan Etape 3 : E C Unique C Bilan sc	Document agrégé Social consolidé et rest Envoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso ocial consolidé + Donné	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG olidé ies GPEEC	ies ues (BS201	3_consolid Envoyer	e.xls) au CDG	
Étape 2 : E Bilan Etape 3 : E C Unique C Bilan so Pour ouvrir ur	Document agrégé Social consolidé et resti Invoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso ocial consolidé + Donné n fichier : cliquer sur l'icô	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG olidé es GPEEC	ies ues (BS201	3_consolid Envoyer	e.xls) au CDG	
Étape 2 : E Bilan Etape 3 : E C Unique Bilan sc Pour ouvrir ur "Sauvegarde	Document agrégé Social consolidé et rest invoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso ocial consolidé + Donné n fichier : cliquer sur l'icô : locale'' permet de reco	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG - olidé res GPEEC ine corresponda pier 'BS2013_c	ies ues (BS201	3_consolid Envoyer	e.xls) au CDG	
Étape 2 : C Bilan Etape 3 : E C Unique Bilan so Pour ouvrir ur "Sauvegarde "BSAG2013	Document agrégé Social consolidé et rest invoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso ocial consolidé + Donné n fichier : cliquer sur l'icô i locale'' permet de reco	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG	ies ies (BS201 	3_consolid Envoyer ' et dur	e.xls) au CDG	
Étape 2 : C Bilan Etape 3 : E C Unique Bilan sc Pour ouvrir ur "Sauvegarde "BSAG2013	Document agrégé Social consolidé et rest invoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso ocial consolidé + Donné n fichier : cliquer sur l'icô clocale'' permet de reco rapport vis' ou C' Dilor Sauvegarde locale	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG - olidé res GPEEC ine corresponda pier 'BS2013_c	ies ues (BS201 unte onsolidé, xla quitter Quitter	3_consolid Envoyer dur	e.xls) au CDG	
Étape 2 : C Bilan Etape 3 : E C Unique C Bilan so Pour ouvrir ur ''Sauvegarde 'BSAG2013	Document agrégé Social consolidé et rest Envoi du Bilan Soci ment Bilan Social conso poial consolidé + Donné n fichier : cliquer sur l'icô e locale'' permet de reco ranport vici our CH Bilan S Sauvegarde locale	+ Graphiqu itutions graphiqu ial au CDG - olidé es GPEEC ine corresponda pier 'BS2013_c occid2910 do	ies ues (BS201 unte onsolidé, xla onsolidé, xla unte Quitter	3_consolid Envoyer ' et -dur	e.xls) au CDG V2.c.21	- 006

### a) Accéder à votre bilan social, vérifiez vos données

A la fin de la saisie agent par agent, vous avez transféré les données dans un fichier appelé « **Bilan social consolidé** ». Vous pouvez y accéder en cliquant deux fois sur son icône. Un fichier Excel s'ouvre alors. Rendez-vous sur la page « sommaire » pour accéder aux différentes rubriques. Une synthèse graphique est disponible en cliquant sur le bouton « voir » du chapitre « Première synthèse des résultats - restitutions ». Ils ne sont pas protégés, vous pouvez donc les modifier à votre guise (ajout, suppression de feuilles...).

Vous pouvez également accéder à un tableau synthétique des effectifs en cliquant sur « **Tableau des effectifs** ». Ce tableau Excel vous permet de vérifier d'un seul coup d'œil que vous avez bien comptabilisé tous vos agents.

Une fois ces vérifications effectuées, vous pouvez passer au point suivant.

### b) Enregistrer une copie pour la consulter hors-ligne

Il vous est possible d'enregistrer sur votre disque dur une copie de sauvegarde de votre bilan social (y compris la synthèse graphique) et de votre liste des agents. Pour cela, il suffit de cliquer sur **Sauvegarde locale** (cette opération peut prendre deux à trois minutes).

Avant de passer à l'étape suivante, vérifiez bien que ceux-ci sont bien présents sur votre disque dur. En cas de problème, contactez votre service informatique ou le CDG.

Cette vérification effectuée, vous pouvez passer à l'étape suivante.

### c) Envoyer le Bilan Social au CDG

Cette étape est très simple et très rapide. Toutefois vous devez être sûr :

- d'avoir terminé votre saisie ;

- d'avoir enregistré sur votre poste (si vous le souhaitez) des copies de sauvegarde de votre bilan.

En effet, cette opération effectuée, vous n'aurez plus accès à vos données en ligne (seul le tableau synthétique des effectifs reste accessible). Vous pouvez néanmoins contacter votre CDG pour qu'il vous en fasse parvenir une copie.

Pour envoyer vos données au CDG vous devez tout d'abord choisir le type de données à envoyer. Reportez vous pour cela aux instructions de votre CDG. Cliquez ensuite sur « **Envoyer au CDG** », vous signalez par cette action que votre bilan social est achevé.

Désormais, l'interface principale ressemble à ceci. Les croix rouges indiquent que les données ont été transmises au CDG et ne sont plus accessibles (contrairement au Tableau des effectifs).

### Saisie agent par agent

-Etape 1 : Saisie a	gent par agen	t et vérifi	cation ——	
X Saisie agent pa	ar agent (BSAG2011	l.xls)		
	Tablea	au des effecti	ifs (BSAG2011_ra	apports.xls)
Etape 2 : Docume	nt agrégé + g	raphiques	s ———	
🗙 Bilan Social co	nsolidé et restitution	is graphiques	: (BS2011_conso	lide.xls)
Etape 3 : Mettre	à disposition d	u CDG —		
C Uniquement Bila	n Social consolidé		Envo	ier eu CDG
Bilan social cons	olidé + Données GF	PEEC	Envoy	
Pour ouvrir un fichier : "Sauvegarde locale" p 'BSAG2011_rapport.xk	cliquer sur l'icône co permet de recopier 'E s' sur C:\BilanSocial	orrespondante 3S2011_con: 2011 de votre	e solidé.xls' et e disque dur.	
Sauve	egarde locale	<b>I</b> +	Quitter	
				72,0,21 - 002
aisie agrégée				
)ésactivé : Saisie (	agent par agei	nt ——		
	Répotivor la opinio -	ant not not		

	Réactiver la saisie	agent par a	igent	
-Etape 1 : Saisie a	agrégée ——			
🗙 Bilan Social c	onsolidé et restitution	s graphique:	s (BS2011_co	nsolide.xls)
-Etape 2 : Mettre	à disposition d	u CDG —		
C Uniquement Bil	an Social consolidé		Fr	wover au CDG
Bilan social cor	solidé + Données GF	EEC		
Pour ouvrir un fichier : "Sauvegarde locale" "BSAG2011_rapport.»	cliquer sur l'icône co permet de recopier 'B Is' sur C:\BilanSocial;	rrespondant (S2011_con 2011 de vot	e isolidé.xls' et re disque dur.	
Sauv	regarde locale	<b>Q</b> +	Quitter	V2.0.21 - 002

## Annexe 1. Saisie agent par agent, données « collectivités »

Nom de la collectivité territoriale :	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
Département :	24 Ville: Dárigueux Code postal: 24000
Numéro SIRFT ·	28240002700011
Type de collectivité :	
Affiliation / Dattachama	
Anniación / Kactacheme	in the second
Les établissements suivants sont-ils	Oui Non Strate démographique : 5 000 à 9 999
CCAS	C C Référez-vous à l'arrêté de création de votre collectivité
Caisse des écoles	C C Nombre d'habitante :
Autres établissements publics locau	X C C Nombre de logements :
Effectif de la collectivite	
Effectif au 31/12/2014 :	
Nombre d'arrivéées dans la collec	tivité en 2015 :
Nombre de départs de la collectiv	ite en 2015 :
Effectif au 31/12/2015	Nombre de fonctionnaires a temps complet :
Réunions Statutaires	
Nombre de réunions du comité tech	nnique (CT) :
Nombre de réunions des commissio	ons administratives paritaires (CAP) :
Votre CT a -t-elle siégé en 2015 no	ur exercer les missions dévolues à un
CHSCT 2 ·	
ciber : .	
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivan
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concerné	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée Votre collectivité est-elle concernée	e charte de temps au 31/12/2015 ? :
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ?:	e par les heures supplémentaires au
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ?: Horaire de travail hebdomadaire	e par le télétravail au 31/12/2015 ? :
<i>ur plus d'informations sur cet écran</i> e des informations de la collectivité <i>Temps de travail</i> Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établ	e, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non de issements de travail protégé) ?
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établ	e, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non dissements de travail protégé) ?
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi	e, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non de Segenses d'Intégration
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ?: Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant total des marchés passés dans l'an	ciquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non C Spenses d'Intégration née 2015 avec des établissements de travail protégé : 0 Euros
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernéd 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et dé ontant total des marchés passés dans l'an ontant des dépenses en vue de faciliter l'in	, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non C Spenses d'Intégration née 2015 avec des établissements de travail protégé : neé 2015 avec des établissements de travail protégé : neé 2015 avec des établissements de travail protégé : 0 Euros neeron professionnelle des personnes handicapées : 0 Euros
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et dé ontant total des marchés passés dans l'an ontant des dépenses en vue de faciliter l'i ontant des dépenses en vue de faculier l'i	c cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non C Signenses d'Intégration née 2015 avec des établissements de travail protégé : neé 2015 avec des établissements de travail protégé : nee 2015 avec des établissements de travail protégé : 0 Euros nsertion professionnelle des personnes handicapées : 0 Euros u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant total des marchés passés dans l'an ontant des dépenses en vue de faciliter l'i ontant des dépenses en vue d'accueillir ou ontant des dépenses d'aménagement des	c cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : neures non de 2015 avec des établissements de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non de 2015 avec des établissements de travail protégé : neerton professionnelle des personnes handicapées : u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées : 0 Euros postes de travail des agents reconnus inaptes : 0 Euros
ur plus d'informations sur cet écran e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernéd 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant total des marchés avec des établi ontant des dépenses en vue de faciliter fu ontant des dépenses en vue de faciliter fu ontant des dépenses en vue de faciliter fu ontant des dépenses en vue d'accueillir ou ontant des dépenses d'aménagement des Positions statutaires para mbre d'agents originaires de la collectivité	ciquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar     ne charte de temps au 31/12/2015 ? :       e par le télétravail au 31/12/2015 ? :       e par les heures supplémentaires au     Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes   au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non C issements de travail protégé) ?   inée 2015 avec des établissements de travail protégé :     neiter de sepense bandicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :     u better des agents reconnus inaptes :
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant total des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant des dépenses en vue de faciliter fu ontant des dépenses dans fan ontant des dépenses dans fan ontan	ciquer sur le bouton Aide Aide     Annuler Suivar     ne charte de temps au 31/12/2015 ? :     e par le télétravail au 31/12/2015 ? :     e par les heures supplémentaires au     Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) :     heures   minutes   au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de     Oul C     Non dissements de travail protégé :     ipenses d'intégration     née 2015 avec des établissements de travail protégé :   insertion professionnelle des personnes handicapées :   in aniterir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées :   ipostes de travail des agents reconnus inaptes :   ipostes de travail des agents reconnus inaptes :   in publique   Autres collectivités :   Autres structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) :   on Publique   Autres collectivités :   autres collectivités :   u: FPEUE) :
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant des dépenses en vue de faciliter fi ontant des dépenses dans fan	ciquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   suivar ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes handicapés (ou de Oul C Non C issements de travail protégé : issements de travail des agents reconnus inaptes : is postes de travail des agents reconnus inaptes : issements :
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant des dépenses en vue de faciliter l'i ontant des dépenses dans fan ontant des dépenses en vue de faciliter l'i ontant des dépen	ciquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes handicapés (ou de Oul C Non C Non C Supersonal de personnes handicapées : u anantenir dans l'emploi des personnes handicapées : 0 Euros postes de travail des agents reconnus inaptes : 0 Euros ticulières - Situation au 31/12/2015 é délachés dans une autre structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) : on Publique Autres collectivités : Autres collectivités
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernéd S1/12/2015 ?: Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant total des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant des dépenses en vue de faciliter l'i onten Publique Fonctio Fonction Publique Fonctio mmes	ciquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes handicapés (ou de Oul C Non C Non C Superses d'intégration insertion professionnelle des personnes handicapées : 0 Euros insertion professionnelle des personnes lourdement handicapées : 0 Euros insertion professionnelle des personnes lourdement handicapées : 0 Euros insertion professionnelle des agents reconnus inaptes : 0 Euros titiculières - Situation au 31/12/2015 i déltaché dans une autre structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) : on Publique Autres collectivités : Au
ur plus d'informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'ur Votre collectivité est-elle concernéd Votre collectivité est-elle concernéd Votre collectivité est-elle concernéd I1/2/2015 ?: Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant total des marchés avec des établi Contant des dépenses en vue de faciliter l'i ontant des dépen	c, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : o Euros numes complet, exemple : numes eigen : interval des agents reconnus inaptes : numes ticulières - Situation au 31/12/2015 i detachés dans une autre structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) : numes ibiculières - Situation au 31/12/2015 i detachés dans une autre structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) : numes undure mis à disposition : Houmes Houres Emmes
e des informations sur cet écran, e des informations de la collectivité Temps de travail Votre collectivité dispose-t-elle d'un Votre collectivité est-elle concernée 31/12/2015 ? : Horaire de travail hebdomadaire (cas théorique d'un agent à Temps) Travailleurs handicapés Votre collectivité est-elle sousmise passer des marchés avec des établi Handicap : Marchés et de ontant des dépenses en vue de faciliter l'i ontant des dépenses en vue de faciliter l'i protée d'agents originaires de la collectivité en des de faciliter l'i ontant des dépenses en vue de faciliter l'i de facili	c, cliquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (ou de Oul C Non C Sigenses d'intégration mée 2015 avec des établissements de travail protégé : no Euros insertion professionnelle des personnes handicapées : u anintenir dans l'emploi des personnes handicapées : i o Euros i postes de travail des agents reconnus inaptes : ticulières - Situation au 31/12/2015 é détachés dans une autre structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) : on Publique Autres collectivités : Autres collectivités : Autres collectivités : Autres collectivités : Montitulaires Eenmes Eonctionnaires Non titulaires Kon titulaires Kon titulaires Kon titulaires Kon titulaires Kon titulaires
re des informations sur cet écran,     e des informations de la collectivité     Temps de travail     Votre collectivité dispose-t-elle d'un     Votre collectivité est-elle concernée     Votre collectivité est-elle concernée     Sil (12/2015 ?:     Horaire de travail hebdomadaire     (cas théorique d'un agent à Temps)     Travailleurs handicapés     Votre collectivité est-elle sousmise     passer des marchés avec des établi     Handicap : Marchés et de     ontant des dépenses en vue de faciliter l'u     ontant des dépenses dans l'an     ontant des dépenses en vue de faciliter l'u     ontant des dépenses dans l'an     ontan     ontant des dépenses da	ciquer sur le bouton Aide Aide Annuler Suivar   ne charte de temps au 31/12/2015 ? : e par le télétravail au 31/12/2015 ? : e par les heures supplémentaires au Complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures minutes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : heures numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes) : numes complet, exemple : 35 heures 00 minutes in andicapées : 0 Euros insertion professionnelle des personnes lourdement handicapées : 0 Euros insertion professionnelle des personnes lourdement handicapées : 0 Euros ticulières - Situation au 31/12/2015 i délachés dans une autre structure (article 64) (Fonctionnaires uniquement) : on Publique Autres collectivités : Autres collectivités : Autres collectivités : Autres collectivités : Hommes Eenmes Eonctionnaires Non titulaires i continuaires i continuaires Non titulaires i continuaires i continuaires Non titulaires </td

isie des informations de la collectivité	
- Assurances chômage - Budget de fonctionnement - A	Dépenses de personnel
Gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents :	Titulaires Non Titulaires
En auto la securance cano convention de gostion avec Dêle Emploi 2	
En auto- assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi ?	
Adhésion au régime d'assurance chômage ?	
Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité (compte administratif 2015) :	0 Euros
Dépenses de personnel :	0 Euros
Colle de Conservation	
Louis de Tormation Montant versé au CNEPT au titre de la cotisation obligatoire :	0 Euros
Montant versé au CNFPT au delà de la cotisation obligatoire (formations payantes) :	0 Euros
Montant versé aux autres organismes :	0 Euros
Frais de déplacement à la charge de la collectivité :	0 Euros
Actions sociales	
Subventions versées au comité d'oeuvres Cousa intero	ollectivités (ou à un autre
Prestations servies directement par la	isme intercollectivitės) :
collectivité :	
┌─ Participation financière aux contrats et règlements de protection sociale	complémentaire
Santé Pré	voyance
via une convention de via	une convention de
via un contrat ou un règlement via	un contrat ou un règlement
labellise	enise
1	
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité Prévention - NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION : Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION : Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'Inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION : Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION : Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'Inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  isie des informations de la collectivité  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  ECOMMATIONS ET ALITRES ACTIONS DE PREVENTION -	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide isie des informations de la collectivité Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION : Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,) FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  isie des informations de la collectivité  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  isie des informations de la collectivité  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres presonnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION : Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,) EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION : Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des condition	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  isie des informations de la collectivité  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION:	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  isie des informations de la collectivité  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres presonnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risq	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  isie des informations de la collectivité  Prévention  NOMBRE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres presonnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des nabilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION:  Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risq professionnels au 31/12/2015 ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risquer psychosociaux au 31/12/2015 ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risqu professionnels au 31/12/2015 ? DEMARCHE DE PREVENTION:	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  EORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque psychosociaux au 31/12/2015 ? DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (THS)?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION:  Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque psychosociaux au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes,	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des agents chargés de la mise en securité Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ? DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ? D'autres démarches de prévention des risques ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité  Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité  Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des condition  DOCUMENTS DE PREVENTION:  Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION:  Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (THS)?  Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médeins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio <u>DOCUMENTS DE PREVENTION:</u> Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ? D'autres démarches de prévention des risques ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION:  Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ? D'autres démarches de prévention des risques ?	Annuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Autres prévention  Autres des informations de la collectivité  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF  Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité  Formation dans le cadre des habilitations (incendes, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité  Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des condition <u>DOCUMENTS DE PREVENTION:</u> Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque prychosociaux au 31/12/2015 ?  Demarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (THS)?  Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?  D'autres démarches de prévention des risques ?	Anuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Action  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité  Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des condition  DOCUMENTS DE PREVENTION:  Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION:  Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?  D'autres démarches de prévention des risques ?	Anuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  Action  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité  Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité  Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité  Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des condition  DOCUMENTS DE PREVENTION:  Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque prychosociaux au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION:  Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)?  Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?  D'autres démarches de prévention des risques ?	Anuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Aide  Aide  Aide  Aide  And  Autres des informations de la collectivité  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité (ACF Médecins de prévention  Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention  Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité  Formation ans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,)  Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité  Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des condition <u>DOCUMENTS DE PREVENTION:</u> Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque professionnels au 31/12/2015 ?  DEMARCHE DE PREVENTION:  Démarche de prévention des trisques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?  D'autres démarches de prévention des risques ?	Anuler < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide  Prévention  NOMERE D'AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION :  Assistants chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention dans la collectivité Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACF Médecins de prévention Autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, conseill en prévention,)  FORMATIONS ET AUTRES ACTIONS DE PREVENTION :  Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des agents chargés de la mise en oeuvre des actions de prévention Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité Formation dans le cadre des habilitations (incendies, secourisme,) Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditio DOCUMENTS DE PREVENTION: Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risque prychosociaux au 31/12/2015 ? DEMARCHE DE PREVENTION: Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (THS)? Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ? D'autres démarches de prévention des risques ?	Annuler < Précédent

e des informations de la collectivi	té				
Entretiens spécifiques	·				
Existe-t-il dans votre collectivité un o	lispotif d'entretiens spécifiq	ues pour congés de 6	mois et plus,		
Avant depart en conge :		Oui 💌			
Nombre d'agents ayant bé	néficié dans l'année 2015	Hommes	Femmes		
Congé parental		- <mark> </mark>		* Disponibilité pour élever un enfar	nt de
Diepopibilité pour élouer un	onfant de meine de 9 ans	*		moins de 8 ans, donner des soins à	i un
Disponibilite pour elever un	enfant de moins de 8 ans,			ernant a tharge au tonjoint, etc.	
Congé de solidarité familialle	: **			* * Accompagnement des personn	es
Disponibilité pour convenan	ces personnelles			en fin de vie ou dépendance	
Autres congés de plus de 6	mois				
Au retour de congé :					
·····		j ou 🔄			
Nombre d'agents ayant bér	néficié dans l'année 2015	Hommes	Femmes		
Congé parental		i — i		* Disponibilite pour elever un enta moins de 8 ans, donner des soins	ant de : à un
Disponibilité pour élever un	enfant de moins de 8 ans,	*		enfant à charge au conjoint, etc.	
Congé de solidarité familialle	**	'		***	
Disponibilité pour converse		/		* * Accompagnement des person en fin de vie ou dépendance	nes
Disponibilite pour convenan				,	
Autres congés de plus de 6	mois	I			
Actes de violence phys	sique ———				
Est ce que certains agents ont é de violence physique, de la part	été victimes d'actes	Oui 💌			
d'autres agents :	ues usagers ou				
Nombre d'actes de violence ph	ysique envers le personnel	Hommes	Femmes		
Emanent du personnel avec	arrêt de travail				
Emanent du personnel sans	arrêt de travail	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i			
Emanent des usagers avec	arrêt de travail	'			
Encoded des using the second		/			
Emanerit des usagers sans	arrecue travali				
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires :	ifs pour favoriser la garde d <b>d'enfants ou les</b>	'enfants de ses agent	:s : [		
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres :	ifs pour favoriser la garde d <b>d'enfants ou les</b>	'enfants de ses agent	:5 :   		
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto	i'enfants de ses agent	: :   	Annuler < Précédent S	Suivant :
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éco e des informations de la collectivi	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les <i>ran, cliquer sur le bouto</i> té	ienfants de ses agent	s:   	Annuler < Précédent 5	Suivant :
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les <i>ran, cliquer sur le bouto</i> ié	ienfants de ses agent	s:	Annuler < Précédent S	Suivant :
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annueles brutes	i'enfants de ses agent	s : Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S s Dont NBI Dont pri indem (dont heur	Suivant : mes et nités es suppl.
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations onctionnaires	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes	i'enfants de ses agent	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S s Dont NBI Dont pri indem ) (dont heur	Suivant : mes et nités es suppl.
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations portionnaires on Titulaires sur emplois permanents	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les <i>ran, cliquer sur le bouto</i> té Montant total des rémunérations annuelles brutes	Penfants de ses agent	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S Dont NBI Dont pri indem Jone dont heure	Suivant : imes et nités es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations unctionnaires on Titulaires sur emplois permanents ssistants maternels	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes	I'enfants de ses agent	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S Dont NBI Dont pri indem (dont heurn	Suivant : imes et inités es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations no Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes	In Aide Aide	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S S Dont NBI Dont pri indem (dont heuri	Suivant : imes et nités es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations no Titulaires sur emplois permanents ssistants maternels ssistants familiaux	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes	I and Aide Aide	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S S Dont NBI Dont pri indem (dont heure)	Suivant imes et nités es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux tres agents sur emplois non-perman r compris collaborateurs de cabinet)	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes	In Aide Aide	Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S Dont NBI Dont pri dont heur dont heur	Suivant : imes et nités es suppl.
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éd e des informations de la collectivit Rémunérations on titulaires sur emplois permanents ssistants maternels ssistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet)	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes	Penfants de ses agent	Dont autres prines et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S Dont NBI Dont pri indem Dont pri idem Cont heur Cont Précédent S Dont pri idem Cont pri Cont pri	Suivant mes et nités es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éd e des informations de la collectivit Rémunérations un Titulaires sur emplois permanents ssistants maternels ssistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet)	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes annuelles brutes - pour nécessité	ienfants de ses agent	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S Dont NBI Dont pri indem (dont heure Dont pri Dont pri Dont pri indem dont heure - pour utilité de service :	Suivant imes et nités es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t- elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations on Titulaires on Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet)	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes annuelles brutes - pour nécessité	ienfants de ses agent	Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S S Dont NBI Dont pri indem (dont heure - pour utilité de service :	Suivant : imes et nités es suppl.
Garde d'entants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : un plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations enctionnaires on Titulaires sur emplois permanents asistants maternels asistants maternels asistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction mbre de logements de fonction	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto sé Montant total des rémunérations annuelles brutes ents - pour nécessité	In Aide Aide	Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent S S Dont NBI Dont pri indem (dont heure dont heure control of the service in the service	Suivant : imes et nités es suppl.
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents ssistants maternels ssistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction Conflits du travail otre collectivité est-elle concern a 2014 et / ou 2015?	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto té Montant total des annuelles brutes annuelles brutes - pour nécessité née par les grèves	ienfants de ses agent	Dont autres prime et indemnités (art. 38 hors frais)	Annuler < Précédent !	Suivant : mes et es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents ssistants maternels ssistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction Conflits du travail otre collectivité est-elle concert	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes ents - pour nécessité née par les grèves d'ordre	ienfants de ses agent	IS : Dont autres prime et indemnités (art. 38 hors frais)	Annuler < Précédent :	Suivant : mes et es suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction Conflits du travail otre collectivité est-elle concert n 2014 et /ou 2015 ?	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes - pour nécessité née par les grèves d'ordre - en 2015 :	ienfants de ses agent	S : Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent :	Suivant :
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction conflits du travail otre collectivité est-elle concern n 2014 et /ou 2015 ?	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes - pour nécessité née par les grèves d'ordre - en 2015 : - en 2014 :	ienfants de ses agent	S : Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler     < Précédent	Suivant : imes et suppl
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éd e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction mobre de logements de fonction Conflits du travail otre collectivité est-elle concern n 2014 et /ou 2015 ?	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes - pour nécessité rée par les grèves d'ordre - en 2015 : - en 2014 :	ienfants de ses agent	Dont autres primes et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent :	Suivant :
Garde d'enfants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivit Rémunérations on Titulaires sur emplois permanents sistants maternels sistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction conflits du travail otre collectivité est-elle concern n 2014 et /ou 2015 ? ombre de journées de grève sur mot	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto té Montant total des rémunérations annuelles brutes - pour nécessité née par les grèves d'ordre - en 2015 : - en 2014 :	ienfants de ses agent	Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent :	imes et nités es suppl.
Garde d'entants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations enctionnaires on Titulaires sur emplois permanents asistants maternels asistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction conflits du travail obre collectivité est-elle concern n 2014 et /ou 2015 ? ombre de journées de grève sur mot Droits syndicaux	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les ran, cliquer sur le bouto sé Montant total des rémunérations annuelles brutes annuelles brutes - pour nécessité née par les grèves d'ordre - en 2015 : - en 2014 :	ienfants de ses agent	Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent :	mes et nités es suppl
Garde d'entants Votre collectivité a-t-elle des disposit Places réservées en crèche : Aides financières pour la garde activités péri-scolaires : Autres : ur plus d'informations sur cet éc e des informations de la collectivi Rémunérations encionnaires on Titulaires sur emplois permanents asistants maternels asistants familiaux utres agents sur emplois non-perman y compris collaborateurs de cabinet) Logements de fonction conflits du travail obre collectivité est-elle concern n 2014 et /ou 2015 ? ombre de journées de grève sur mot Droits syndicaux urnées d'autorisations spéciales d'ab	ifs pour favoriser la garde d d'enfants ou les rran, cliquer sur le bouto sé Montant total des rémunérations annuelles brutes annuelles brutes - pour nécessité née par les grèves d'ordre - en 2015 : - en 2014 :	In Aide Aide	Dont autres prime et indemnités (art. 88 hors frais)	Annuler < Précédent :	Suivant i

Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)

Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide

# Annuler < Précédent Suivant >

ie des informations de la co	ollectivité							
<i>Coordonnées de la</i> Nom:	a personne a	yant rem	oli le docum	ent	loraires de j indi :	orésence — ∏ Matin	□ Après-n	nidi
Prénom : Fonction : Numéro de téléphone : Numéro de fax :				Mi Mi Je Ve	ardi : ercredi : eudi : endredi :	☐ Matin ☐ Matin ☐ Matin ☐ Matin	Après-n Après-n Après-n Après-n	nidi nidi nidi
Adresse Email :				Sa	amedi :	🥅 Matin	🗌 Après-n	nidi
Adresse postale - Adresse : Complément adresse :								
Code Postal : Canton :	24000	Ville :	Périgueux					
Bilan social Date de présentation et de va de votre collectivité au 31/12, Votre collectivité avait-e	alidation par le CTP du /2015 : <b>ille transmis son bi</b>	u rapport sur l'ét <b>lan social en 2</b>	at 013 ?: Qui r	Non C				

Annexe 2. Saisie agent par agent, données « agents » Ces données vous sont communiquées à titre indicatif, car le bilan social 2015 est dynamique : suivant le type d'agent (titulaire, non titulaire...) les questions posées peuvent varier.

Personnel       Date de Naissance (exemple : 15/06/1967) : 01/01/1980         Nom ::       Durand       Prénom ::       David       Date de Naissance (exemple : 15/06/1967) : 01/01/1980         Sexe : H © F ©       Agent sur emploi permanent :       Oui © Non ©       Type d'Agent sur emploi permanent         Tublére:       Staglére       Non Tiblére : Remajagant (Article 3-1) Non Tiblére : Affecté sur opose vacant (Article 3-2). Non Tiblére : Catégorie A sealen de mois de 1.000 habitants (Article 3-10) Non Tiblére : Catégorie A sealen de mois de 1.000 habitants (Article 3-10) Non Tiblére : Catégorie A sealen de mois de 1.000 habitants (Article 3-10) Non Tiblére : Catégorie A sealen de mois de 1.000 habitants (Article 3-10) Non Tiblére : Catégorie a sealen de mois de 1.000 habitants (Article 3-10) Non Tiblére : Catégorie a sealen de mois de 2.000 hab., (Article 3-10) Non Tiblére : Catégorie a sealen de mois de 2.000 hab., (Article 3-3,5°)         U'agent a-t-il quitté de collectivité en 2015 ?       Oui © Non ©       Non Tiblére : Tempo no complet des commanes de mois de 2.000 hab., (Article 3-3,5°)         U'agent a-t-il quitté de collectivité en 2015 ?       Oui © Non ©       Non Tiblére : Autres         Quotité de Travail       Temps Complet : Temps Complet : Temps Complet : Temps Plein           Emploi       Administrateurs       I         Grade :       Administrateur       I         Ber échelon       I       I       I
Nom:       Durand       Prénom:       David       Date de Naissance (exemple: 15/06/1967);       01/01/1980         Sexe:       H © F ©       Agent sur emploi permanent:       Oui © Non ©       Type d'Agent sur emploi permanent         Induire       Stagiaire       Non Titulaire - Remplaçant (Article 3-1) Non Titulaire - Remplace cade c'émploi existant (Article 3-2) Non Titulaire - Remplace auto (Article 3-2) Non Titulaire - Remplace auto (Article 3-2) Non Titulaire - Secrétaire de moins de soma de 1000 habitants (Article 3- Non Titulaire - Secrétaire de moins de 1000 habitants (Article 3- Non Titulaire - Secrétaire de moins de 2000 habitants (Article 3- Non Titulaire - Camunes de moins de 2000 habitants (Article 3- Non Titulaire - Autres         L'agent a-t-il quitté la collectivité en 2015 (agent non présent au 31/12/2015)?       Oui © Non ©         Quotité de Travail Temps Complet?       Oui © Non © Type Temps Complet:       Temps Plein         Emploi       Catégorie hiérarchique:       Catégorie A       Administrateurs         Grade :       Administrateurs           Grade :       Administrateur
Sexe : H C F C Agent sur emploi permanent : Oui C Non C Type d'Agent sur emploi permanent Titulare : Africté sur un poste vacant (Article 3-1) Non Titulare : Asterné sur un poste vacant (Article 3-2) Non Titulare : Asterné sur un poste vacant (Article 3-2) Non Titulare : Asterné sur un poste vacant (Article 3-2) Non Titulare : Serétair de marie, communes de moins de service (Article Non Titulare : Serétair de marie, communes de moins de 1000 hab., (Article 3- Non Titulare : Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service (Article Non Titulare : Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service (Article Non Titulare : Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service (Article 3- Non Titulare : Catégorie A intervention of Non C Oui C Non C Oui C Non C Oui C Non C Oui C Non C Type Temps Complet : Temps Plein Emploi Catégorie hiérarchique : Catégorie A remps Complet : Temps Plein Catégorie hiérarchique : Catégorie A remps Complet : Temps Plein Catégorie hiérarchique : Catégorie A remps Complet : Temps Plein Emploi Ethelon : Ethelon : Teré échelon
Agent sur emploi permanent:       Oul ® Non C       Type d'Agent sur emploi permanent         Titulaire - Stagiaire       Stagiaire       Non Titulaire - Remplaçant (Article 3-1)         Non Titulaire - Par de carder d'emploi existant (Article 3-3, 1°)       Non Titulaire - Par de carder d'emploi existant (Article 3-3, 1°)         Non Titulaire - Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service (Article Non Titulaire - Secrétaire de maine, communes de moins de 1000 habitants (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 1000 habitants (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Communes de moins de 2000 hab., (Article 3- Non Titulaire - Autres         Ourotité de Travail       Temps Complet ?       Oui ® Non ®         Temps Complet ?       Oui ® Non ©       Type Temps Complet : Temps Plein ♥         Emploi
Italiaire       Stagiaire         Non Titulaire - Remplaçant (Article 3-1)         Non Titulaire - Remplaçant (Article 3-2)         Non Titulaire - Pas de cadre d'emploi existant (Article 3-3, 1°)         Non Titulaire - Stagiaire         Non Titulaire - Stagiaire         Non Titulaire - Stagiaire         Non Titulaire - Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service (Article 3-0)         Non Titulaire - Stagiaire - Stagiaire         Non Titulaire - Stagiaire - Autres         Quotité de Travail       Temps Complet ? Oui © Non © Type Temps Complet : Temps Plein          Catégorie hiérarchique :       Catégorie A          Catégorie A          Filière :       Administrateur         Grade :       Administrateur         Echelon :       Ieréchelon
Quotité de Travail         Temps Complet ? Oui          Non        Type Temps Complet: Temos Plein          Emploi         Catégorie hiérarchique:       Catégorie A          Image: Administrateurs       Image: Administrateur         Grade:       Administrateur         Echelon :       Iter échelon
Emploi         Catégorie hiérarchique:       Catégorie A <ul> <li>Filière:</li> <li>Administrative</li> <li>Idministrateurs</li> <li>Administrateur</li> <li>Administrateur</li> <li>Echelon:</li> <li>Ier échelon</li> </ul>
Catégorie hiérarchique:     Catégorie A     Filière:     Administrative       Cadre Emploi:     Administrateurs     Image: Catégorie A       Grade:     Administrateur     Image: Catégorie A       Echelon:     Ier échelon
Cadre Emploi :     Administrateurs       Grade :     Administrateur       Echelon :     Ier échelon
Grade:     Administrateur       Echelon:     Ier échelon
Echelon : Ier échelon 💌
Date d'entrée dans la collectivité quel que soit le statut 01/01/2000 Date d'entrée sur emploi permanent : 01/01/2000 (exemple : 15/03/1983) :
Position particulière au 31/12/2015: Aucune
Type d'arrivée dans la collectivité :
Cause Depart :
Cause Depart :
Cause Depart :
Cause Depart :     Image: Cause Depart :       Titularisations et stages       Titularisé à l'issue de son stage en 2015 ?       Oui C       Non C       Titularisé (sans stage) sur un emploi permanent       Oui C       Non C
Cause Depart :     Image: Cause Depart :       Titularisá tions et stages       Titularisé à l'issue de son stage en 2015 ?       Oui C       Non C       Titularisé tagisire en 2015 ?       Oui C       Non C       Non C
Cause Depart :     Image: Construction of the construction o
Titularisations et stages         Titularisé à l'issue de son stage en 2015 ?         Oui C       Non C         Titularisé à l'issue de son stage en 2015 ?         Oui C       Non C         Nonmé stagiaire en 2015 ?       Oui C       Non C         Prolongation de stage en 2015 ?       Oui C       Non C         Titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet       Oui C       Non C

Promotions			
Avancement de grade en 2015 ?	Oui C Non 🖲		
Avancement d'échelon en 2015 ?	Oui C Non 📀		
Promotion interne au sein de la collectivité en 20	15? Oui C Non 🕫		
Inaptitudes			
L'agent a-t-il demandé à être reclassé au cours de l'année 2 - suite à une inaptitude liée à un accident de travail	2015 ? I ou à une maladie professionnelle ?	Qui C Non 🔎	
- suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs ?		Oui C Non 🖲	
A-t-il effectivement été reclassé ? - suite à une inaptitude liée à un accident de travail	l ou à une maladie professionnelle ?	Oui C Non 🕫	
- suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs ?		Oui C Non 💿	
Est-il considéré définitivement inapte dans son emploi au co par le(s) médecin(s) de médecine professi	urs de l'année ionnelle ou préventive ?	Oui C Non 🕫	
A-t-il bénéficié d'un temps partiel thérapeutique en 2015 ?		Oui C Non 🤨	
A-t-il bénéficié d'un aménagement d'horaire ou d'aménagem	nent de poste de travail ?	Oui O Non 🕤	
A-t-il été mis en disponibilité d'office en 2015 pour raisons m	rédicales ?	Oui O Non 🔍	
A-t-il été mis à la retraite en 2015 pour invalidité ?		Oui C Non 🕫	
A-t-il été licencié en 2015 pour inaptitude physique ?		Oui 🔿 Non 🕤	
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le	bouton Aide Aide	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel. Nombre de jours en maladie ordinaire :	bouton Aide Aide	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel. Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur	bouton Aide Aide	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel. Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur - Accidents de travail / Maladies professionnelles	ée ou maladie grave :	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel. Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur - Accidents de travail / Maladies professionnelles Tous les accidents doivent être comptés, méme sile ce donnent et	e bouton Aide Aide	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
and David Absences et Risques professionnel Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur Accidents de travail / Maladies professionnelles Tous les accidents doivent être comptés, même s'ils ne donnent on Nombre d'accidents de travail imputables au service :	rée ou maladie grave :	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel: Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur Accidents de travail / Maladies professionnelles Tous les accidents doivent être comptés, même s'ils ne donnent ou Nombre d'accidents de travail imputables au service : Nombre d'accidents de travail imputables au trajet :	rée ou maladie grave :	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel. Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur Accidents de travail / Maladies professionnelles Tous les accidents doivent être comptés, même s'ils ne donnent ou Nombre d'accidents de travail imputables au service : Nombre d'accidents de travail imputables au trajet : Nombre de maladies professionnelles reconques;	e bouton Aide Aide	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant >
our plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le and David Absences et Risques professionnel. Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur Accidents de travail / Maladies professionnelles Tous les accidents doivent être comptés, même s'ils ne donnent ou Nombre d'accidents de travail imputables au service : Nombre d'accidents de travail imputables au trajet : Nombre de maladies professionnelles reconnues:	te bouton Aide Aide	Annuler Sauver <	< Précédent Suivant :
and David Absences et Risques professionnel Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en maladie ordinaire : Nombre de jours en longue maladie, maladie de longue dur Accidents de travail / Maladies professionnelles Tous les accidents doivent être comptés, même sils ne donnent ou Nombre d'accidents de travail imputables au service : Nombre d'accidents de travail imputables au trajet : Nombre d'accidents de travail imputables au trajet : Nombre de maladies professionnelles reconnues: Nombre de jours d'absence pour maternité, adoption ou con lombre de jours d'absence pour autres raisons (hors format Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées	bouton Aide Aide	Annuler     Sauver       Image: Sauver     Image: Sauver	< Précédent Suivant :

Durand David			X
Conditions de travail			
L'agent a-t-il fait une demande de passage à tem	ps partiel ? Oui  Non O		
Combien de demandes a-t-il présenté ?			
La demande a-t-elle été acceptée ?	Oui C Non C		
S'agissait-il de sa première demande ?	Oui C Non C		
Sa quotité a-t-elle été modifiée ?	Oui C Non C		
L'agent a-t-il fait une demande de retour au temp	splein? Ou 💌 Non 🔾	umbion 2	
complémentaires rémunérées ?			
	Aida	Appular	Couver C Précédent Cuivent S
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ? Nombre de jours de formation	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ? Nombre de jours de formation Organisée par :	e bouton Aide Aide Quil © Non C CNFPT au titre de la au delà de la	Annuler Collectivité Aut	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ? Nombre de jours de formation Organisée par :	e bouton Aide Aide          Quil <ul> <li>Non</li> <li>CNFPT</li> <li>au titre de la cotisation obligatoire</li> <li>cotisation obligatoire</li> </ul>	Annuler Collectivité Autr	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ? Nombre de jours de formation Organisée par : Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	e bouton Aide Aide	Annuler Collectivité Autr	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ? Nombre de jours de formation Organisée par : Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T. Formation prévue par les statuts particuliers	e bouton Aide Aide          Quil       • Non       •         Quil       • Non       •         au titre de la cotisation obligatoire       au delà de la cotisation obligatoire	Annuler Collectivité Autr	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration	e bouton Aide Aide	Annuler Collectivité Aut	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation	e bouton Aide Aide          Quil <ul> <li>Non</li> <li>CNFPT</li> <li>au titre de la cotisation obligatoire</li> <li>cotisation obligatoire</li> <li>au delà de la cotisation obligatoire</li> <li>au delà de la cotisation obligatoire</li> <li>au delà de la cotisation obligatoire</li> </ul>	Annuler Collectivité Aut	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation de perfectionnement	e bouton Aide Aide	Collectivité Autr	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation de perfectionnement         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Collectivité Autr	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation de perfectionnement         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       Image: I	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation de perfectionnement         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation de perfectionnement         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler Collectivité Aut	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       I <td< td=""><td>Sauver &lt; Précédent Suivant &gt;</td></td<>	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       I <td< td=""><td>Sauver &lt; Précédent Suivant &gt;</td></td<>	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       I <td< td=""><td>Sauver &lt; Précédent Suivant &gt;</td></td<>	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la Durand David Formation L'agent a-t-il suivi des journées de formation ? Nombre de jours de formation Organisée par : Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T. Formation prévue par les statuts particuliers - dont formation d'intégration - dont formation de professionnalisation Formation de perfectionnement Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       Image: I	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       Image: I	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation de perfectionnement         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       Image: I	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       Image: I	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       I <td< th=""><th>Sauver &lt; Précédent Suivant &gt;</th></td<>	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	e bouton Aide Aide	Annuler       Collectivité       Autr       I <td< th=""><th>Sauver &lt; Précédent Suivant &gt;</th></td<>	Sauver < Précédent Suivant >
Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur la         Durand David         Formation         L'agent a-t-il suivi des journées de formation ?         Nombre de jours de formation         Organisée par :         Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.         Formation prévue par les statuts particuliers         - dont formation d'intégration         - dont formation de professionnalisation         Formation personnelle (hors congés formation)	bouton Aide Aide	Annuler Annuler	Sauver < Précédent Suivant >